

# THONON agglomération

COMMUNE DE BRETHONNE

## ÉLABORATION

### PLAN DE ZONAGE & PRESCRIPTIONS

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communaire en date du XXXXX, arrêtant le projet de PLU-HM.*

Le Président

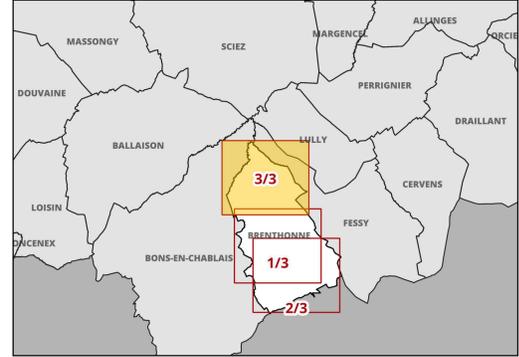
MAÎTRISE D'ŒUVRE :  
EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMLIA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES

N° de planche : 3/3    SECTEUR : NORD  
Échelle : 1:2 500  
Date d'édition : 03/02/2025

N° de dossier : 22009



N°	ER	LIBELLE	Bénéficiaire
88		Point d'Apport Volontaire (PAV)	Commune
715		Chemin piétons et vélos de 3 m de largeur - Route de Vérayon	Commune
728		Aire de retournement - Les Bois Thorens	Commune
729		Aire de retournement - Les Fourchettes	Commune
732		Aire de retournement - Bois de Savigny	Commune
733		cheminement piétonnier et cyclable	Commune
734		Suppression abri et arrêt bus, création PAV + piste cyclable	Commune



#### ZONAGE

Contours de zonage  
(se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

#### PRESCRIPTIONS

##### Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Hale
- Arbre remarquable
- Points de vue

##### Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

##### Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

##### Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

##### Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

#### INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

#### CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

#### BÂTIMENTS CADASTRÉS

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau

Sources de données : IGNBDTOPO, TA, EPODE, GPU, PO 07-2024

